

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 4 avril 2022

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Boischatel, tenue le 4^e jour du mois d'avril 2022, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Est absente madame la conseillère Marie-Pierre Labelle. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 7 mars 2022
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mars 2022
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Achats au fonds de roulement
7. Modification du Règlement d'emprunt numéro 2020-1103 *décrétant une dépense de 4 422 000 \$ et un emprunt de 4 422 000 \$ pour la réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès*
8. Assises annuelles UMQ 2022
9. Autorisation de signatures – Acquisition d'une parcelle du lot 4 208 642 – Centre de services scolaire des Premières-Seigneurie
10. Autorisation de signatures – Cession de lots – Faubourg de la rivière Ferrée
11. Dépôt des rapports d'audit de la Commission municipale du Québec
12. Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre du 16 mars 2022 – Règlement d'emprunt numéro 2022-1131 *décrétant une dépense de 3 148 000 \$ et un emprunt de 3 148 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé et pour la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture*
13. Adoption du Règlement 2022-1132 *relatif à l'utilisation de l'eau potable*
14. Adoption du Règlement 2022-1133 *concernant l'organisation par la Municipalité de Boischatel d'un service de transport en commun de personnes par autobus*
15. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1134 *relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité de Boischatel*
16. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1135 *édicte le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Boischatel*
17. Autorisation de signatures – Effets bancaires

18. Embauche
19. Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé UMQ
20. Adoption du budget 2021 révisé de PLUMobile – Transport collectif et adapté

TRAVAUX PUBLICS

21. Acceptation de soumission – TP-2022-10 – Fourniture et livraison de matériaux granulaires 2022
22. Acceptation de soumission – TP-2022-18 – Fourniture, transport et traitement des conteneurs de l'écocentre 2022
23. Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès
24. Autorisation de dépenses – Système d'ouverture et de fermeture – Garages municipaux
25. Autorisation de dépenses – Lignage de chaussée 2022
26. Embauches

URBANISME

27. Demande d'aide financière au Fonds des régions et ruralité – Prolongement du trottoir du chemin des Mas

LOISIRS

28. Embauches – Personnel de coordination camp de jour 2022

DIVERS

29. Périodes de questions :
 - 29.1 Membres du conseil
 - 29.2 Public
30. Levée / Ajournement

2022-04-088

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2022-04-089

3. **Adoption du procès-verbal du 7 mars 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 7 mars 2022 tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2022-04-090

4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de mars 2022**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de mars 2022, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Projet d'infrastructures d'égouts et d'aqueduc – Rue des Opales

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 54.

ADMINISTRATION

2022-04-091

6. Achats au fonds de roulement

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour l'administration et le service des loisirs et de la culture;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2022 selon la liste soumise ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant total de 33 125 \$, plus les taxes, incluant la dépense suivante :

- Défibrillateur – SP Medical – 10 452,40 \$.

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2023 pour une période de trois (3) ans.

2022-04-092

7. Modification du Règlement d'emprunt numéro 2020-1103 décrétant une dépense de 4 422 000 \$ et un emprunt de 4 422 000 \$ pour la réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès

Considérant que la Municipalité de Boischatel a décrété, par le biais du Règlement d'emprunt numéro 2020-1103 *décrétant une dépense de 4 422 000 \$ et un emprunt de 4 422 000 \$ pour la réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès*;

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le Règlement d'emprunt numéro 2020-1103 à la suite des résultats de l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres public TP-2021-35 | Réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès et de l'approbation de la programmation de la TECQ;

Considérant la résolution numéro 2022-02-33;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement :

- **Que** la résolution 2022-02-033 soit abrogée;
- **Que** le titre du Règlement d'emprunt numéro 2020-1103 soit remplacé par le suivant : « Règlement d'emprunt numéro 2020-1103 *décrétant une dépense de 5 259 000 \$ et un emprunt de 4 422 000 \$ pour la réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès* »;
- **Que** l'article 1 du Règlement d'emprunt 2020-1103 soit remplacé par le suivant :
« Le conseil est autorisé à procéder à la réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès incluant les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le greffier-trésorier adjoint, monsieur Daniel Boudreault, en date du 4 février 2022, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme « annexe 1 » ».
- **Que** l'article 2 du Règlement d'emprunt numéro 2020-1103 soit remplacé par le suivant :
« Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 259 000 \$ aux fins du présent règlement. »;

- **Que** l'article 3 du Règlement d'emprunt 2020-1103 soit remplacé par le suivant :
« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 422 000 \$ sur une période de vingt (20) ans et affecter la somme de 837 000 \$ prévue à la programmation de la TECQ (paiement comptant). »
- **Qu'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2022-04-093

8. Assises annuelles UMQ 2022

Considérant que les Assises annuelles 2022 de l'UMQ se tiendront les 12 et 13 mai au Centre des congrès de Québec;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'inscription de quatre membres du conseil pour participer aux Assises 2022 de l'UMQ et d'autoriser les dépenses se rattachant à la participation à ce congrès.

2022-04-094

9. Autorisation de signatures – Acquisition d'une parcelle du lot 4 208 642 – Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

Considérant la proposition de cession du propriétaire d'une parcelle du lot 4 208 642;

Considérant que la Municipalité acquiert cette parcelle de lot aux fins de services municipaux au montant de 15 733,28 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint, à signer tous les documents nécessaires pour la cession d'une parcelle du lot 4 208 642 pour et au nom de la Municipalité de Boischatel.

2022-04-095

10. Autorisation de signatures – Cession de lots – Faubourg de la rivière Ferrée

Considérant la proposition de cession du propriétaire des lots 5 969 811, 5 969 812 et 4 870 473;

Considérant que la Municipalité acquiert ces lots aux fins de services municipaux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint, à signer tous les documents nécessaires pour la cession des lots 5 969 811, 5 969 812 et 4 870 473, pour et au nom de la Municipalité de Boischatel.

11. Dépôt des rapports d'audit de la Commission municipale du Québec

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec concernant la transmission des rapports financiers.

12. Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre du 16 mars 2022 – Règlement d'emprunt numéro 2022-1131 décrétant une dépense de 3 148 000 \$ et un emprunt de 3 148 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé et pour la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du certificat du résultat de la tenue de registre du Règlement numéro 2022-1131 décrétant une dépense de 3 148 000 \$ et un emprunt de 3 148 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé et pour la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture signé par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière.

2022-04-096

13. Adoption du Règlement numéro 2022-1132 relatif à l'utilisation de l'eau potable

Considérant que la Municipalité de Boischatel pourvoit à l'établissement et à l'entretien d'aqueducs publics;

Considérant que le conseil considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public de façon à ce que l'eau ne soit pas dépensée inutilement;

Considérant que l'intervention du conseil par règlement est nécessaire vu les quantités restreintes d'eau disponibles, et plus particulièrement pendant la saison estivale;

Considérant qu'avis de motion a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Daniel Morin le 7 mars 2022;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement que le Règlement numéro 2022-1132 relatif à l'utilisation de l'eau potable soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2022-04-097

14. Adoption du Règlement numéro 2022-1133 concernant l'organisation par la Municipalité de Boischatel d'un service de transport en commun de personnes par autobus

Considérant la volonté de la Municipalité de mettre en place un service de transport en commun de personnes par autobus afin de relier son territoire à divers points situés à l'intérieur de celui-ci;

Considérant les articles 48.18 et suivants de la *Loi sur les transports*;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle lors de la séance régulière du conseil tenue le 7 mars 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le Règlement numéro 2022-1133 concernant l'organisation par la Municipalité de Boischatel d'un service de transport en commun de personnes par autobus soit adopté et classé dans le livre des règlements.

- 2022-04-098 15. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1134 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité de Boischatel**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Jean-François Paradis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2022-1134 *relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité de Boischatel*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2022-04-099 16. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-1135 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Boischatel**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Lynne Colquhoun qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2022-1135 *édicant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Boischatel*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2022-04-100 17. **Autorisation de signatures – Effets bancaires**
- Considérant** qu'il est nécessaire de mettre à jour les signataires des chèques ainsi que de tout autre document bancaire ;
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser dorénavant monsieur le maire, Benoit Bouchard, monsieur le conseiller Daniel Morin, monsieur Carl Michaud, directeur général, madame Sophie Antaya, directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint à signer les chèques ainsi que tout autre document bancaire pour la Municipalité de Boischatel.
- 2022-04-101 18. **Embauche**
- Considérant** le processus et les obligations concernant l'archivage et la numérisation des documents de la Municipalité;
- Considérant que** ce processus se déroule bien et qu'il y a lieu de compléter celui-ci afin de remplir nos obligations;
- Considérant que** le poste associé à l'archivage devait prendre fin le 30 juin 2022;
- Considérant que** madame Annabelle Pigeon qui occupe ce poste depuis quelques mois souhaite poursuivre ce mandat;
- Considérant** la recommandation du greffier-trésorier adjoint;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement de prolonger le contrat de madame Annabelle Pigeon jusqu'au 15 décembre 2022.
- 2022-04-102 19. **Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé UMQ**
- Considérant que** la Municipalité de Boischatel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

Considérant que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

Considérant que la Municipalité de Boischatel désire se joindre à ce regroupement ;

Considérant que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

Considérant que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

Considérant que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement:

- **Que** la Municipalité de Boischatel confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;
- **Que** le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;
- **Que** la Municipalité de Boischatel s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;
- **Que** la Municipalité de Boischatel s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- **Que** la Municipalité de Boischatel s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité.

2022-04-103

20. Adoption du budget 2021 révisé de PLUMobile – Transport collectif et adapté

Considérant que la Municipalité de Boischatel, autorité compétente en matière de transport, a conclu une entente le 29 octobre 2019 avec Développement Côte-de-Beaupré, les nommant comme organisme délégué pour le transport collectif et adapté sur son territoire;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré organise, sous la dénomination sociale de « PLUMobile – Organisateur de déplacements », du transport collectif et adapté;

Considérant que la Municipalité de Boischatel offre les services de transport collectif et adapté par l'entremise de PLUMobile depuis 2019 et qu'elle appuie financièrement PLUMobile – Organisateur de déplacements;

Considérant les changements apportés aux programmes d'aide financière pour le transport collectif et adapté;

Considérant que PLUMobile a produit un budget révisé pour Boischatel pour l'année 2021. Ce budget révisé propose :

	Revenus	Dépenses
Transport collectif	479 346 \$	479 346 \$
Transport adapté	199 947 \$	199 947 \$

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le budget 2021 révisé de PLUMobile.

TRAVAUX PUBLICS

2022-04-104

21. Acceptation de soumission – TP-2022-10 – Fourniture et livraison de matériaux granulaires 2022

Considérant le processus d'appel d'offres public TP-2022-10 | Fourniture et livraison de matériaux granulaires 2022;

Considérant que l'appel d'offres public TP-2022-10 | Fourniture et livraison de matériaux granulaires 2022 régissait trois (3) lots, soit un contrat par lot;

Considérant que deux (2) soumissions conformes ont été reçues;

Considérant que les prix soumis par les deux soumissionnaires pour le lot 2 – MG-20 | Granulat concassé étaient égaux;

Considérant que l'attribution du contrat pour le lot 2- MG-20 | Granulat concassé s'est fait par tirage au sort le 18 mars 2022 devant les représentants des entreprises ayant soumissionné;

Considérant le résultat du tirage au sort pour le lot 2- MG-20 | Granulat concassé;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme par lot selon les prix au bordereau tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

Contrat par lot	Soumissionnaire	Prix de soumission
Lot 1 Emprunt granulaire calibre MG-112 sable	Déneigement Daniel Lachance Inc.	26 369,52 \$ (taxes incluses)
Lot 2 Granulat concassé MG-20	Déneigement Daniel Lachance Inc.	42 874,18 \$ (taxes incluses)
Lot 3 Pierre abrasive (2,5-5 mm avec 4 % de sel	Déneigement Daniel Lachance Inc.	18 367,26 \$ (taxes incluses)

Ces sommes seront affectées aux différents projets selon leur utilisation réelle.

2022-04-105

22. Acceptation de soumission – TP-2022-18 – Fourniture, transport et traitement des conteneurs de l'écocentre 2022

Considérant le processus d'appel d'offres public TP-2022-18 | Fourniture, transport et traitement des conteneurs de l'écocentre 2022;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle d'AIM Éco-Centre Inc. pour un montant de 133 037,57 \$ taxes incluses, et ce, selon les prix au bordereau.

2022-04-106

23. Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès

Considérant les travaux de réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès;

Considérant que la Municipalité doit octroyer un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux ;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;

Considérant les deux demandes de prix effectuées par le greffier-trésorier adjoint ;

Considérant l'offre de prix provenant de Laboratoire d'Expertise de Québec Ltée ;

Considérant la recommandation du le greffier-trésorier adjoint;

Pour ces motifs, il est proposé monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'octroyer le mandat de contrôle qualitatif des matériaux à Laboratoire d'Expertise de Québec Ltée pour un montant de 67 954,82 \$, taxes incluses, selon le prix estimé au bordereau.

2022-04-107

24. Autorisation de dépenses – Système d'ouverture et de fermeture – Garages municipaux

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'achat d'un système d'ouverture et de fermeture pour les garages municipaux;

Considérant l'offre de prix de l'entreprise A. Gignac 2013 Inc.;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter l'offre de l'entreprise A. Gignac 2013 Inc. et de procéder à l'achat d'un système d'ouverture et de fermeture pour les garages municipaux pour un montant estimé de 4 822,54 \$, plus les taxes.

Cette somme sera prise à même l'excédent accumulé non affecté.

2022-04-108

25. Autorisation de dépenses – Lignage de chaussée 2022

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au lignage de chaussée sur l'ensemble du territoire de la Municipalité pour l'année 2022;

Considérant l'offre de prix des Entreprises Gonet BG Inc.;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter l'offre des Entreprises Gonet BG Inc. selon les taux prévus à l'offre de service pour un montant estimé de 17 124,25 \$ plus les taxes.

2022-04-109

26. Embauches

Considérant le manque de main d'œuvre au service des travaux publics;

Considérant l'ouverture de l'écocentre pour la saison régulière;

Considérant que les candidats proposés rencontrent les exigences des différents postes;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder aux embauches suivantes :

- Monsieur Richard Fournel au poste de préposé à l'écocentre régulier;
- Monsieur Maxime Collin au poste de journalier temporaire du 4 avril au 15 novembre 2022;
- Monsieur David Côté au poste de journalier temporaire du 15 avril au 15 novembre 2022;
- Monsieur Louis Poirier au poste de préposé à l'écocentre temporaire temps partiel du 15 avril au 15 novembre 2022.

URBANISME

2022-04-110 27. **Demande d'aide financière au Fonds des régions et ruralité – Prolongement trottoir du chemin des Mas**

Considérant que la Municipalité souhaite obtenir une aide financière pour le prolongement du trottoir du chemin des Mas;

Considérant que des fonds sont disponibles à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour ce type de projet via les Fonds des régions et ruralité;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à formuler une demande d'aide financière à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

LOISIRS

2022-04-111 28. **Embauches – Personnel de coordination camp de jour 2022**

Considérant la nécessité de procéder à l'embauche du personnel de coordination pour le camp de jour 2022;

Considérant la recommandation du coordonnateur du service des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder aux embauches suivantes :

- Madame Sara-Maude Tremblay;
- Monsieur Marc-Antoine Carrière;
- Madame Maude Allard.

DIVERS

29. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Aucune

La période de questions a débuté à 21 h 11 et s'est terminée à 21 h 12.

2022-04-112

30. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21 h 12.

ASSISTANCE : 24 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».